

**8 Société et Culture**

**Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale Nelson Mandela  
Don de l'ambassade d'Afrique du Sud à la néonatalogie du Chul**

**F.B.E.M**  
Libreville/Gabon

**DANS** le cadre de la célébration de la Journée internationale Nelson Mandela, ou Mandela Day, ce jour, l'ambassadeur de l'Afrique du Sud au Gabon, Pearl Nomvume Magaqa, accompagné du représentant des Nations Unies au Gabon, Marie-Evelyne Petrus-Barry, a fait un don de couches pour enfants au service néonatalogie du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), d'un tableau à l'effigie de Madiba et d'un exemplaire de son livre intitulé "Conversation avec moi-même". Des cadeaux réceptionnés par le directeur du Chul, le Dr Eric Augustin Baye, en présence des praticiens du service concerné, et d'une forte délégation de diplomates du "pays arc-en-ciel".

Auparavant, la délégation, sous la conduite du Dr Julienne Isabelle Minko a visité le service de la néonatalogie qui s'occupe des enfants tant malades que sains de 0 à 30 jours.

"Nous vous offrons ces présents en signe des valeurs qu'incarnait Nelson Mandela...", a, entre autres, déclaré la diplomate à l'endroit du directeur du Chul, tout en appelant les uns et les autres à "faire de chaque jour un Mandela Day, comme aimait à le dire l'illustre disparu".

"Il s'agit ici de solidarité, de collaboration au-delà des frontières, du bien-être de tous... C'est pour cela que cet acte va dans la droite ligne des valeurs prônées par Mandela, qui a incarné les plus hautes valeurs de l'Organisation", a affirmé tan-



Photo : F.B.E.M

Les produits offerts. Photo de droite : L'ambassadeur de l'Afrique du Sud au Gabon, Pearl Nomvume Magaqa, remettant symboliquement le don au Dr Eric Augustin Baye.



Photo : F.B.E.M

tôt en français, tantôt en anglais, la représentante des Nations-unies, organisme qui a institué ladite Journée, et dont le thème pour cette année est : « Agissez ! Incarnez le changement ».

Marie-Evelyne Petrus-Barry a relevé, en outre, "l'instauration dès cette année, par les Nations unies du tout premier prix Nelson Rolihlahla Mandela, établi par l'Assemblée générale". Lequel sera accordé tous les cinq ans à deux personnalités, un homme et une femme, qui auront, par leur dévouement, poursuivi la voie tracée par Madiba.

Le Dr Eric Augustin Baye a pour sa part remercié son bienfaiteur "au nom du ministre de la Santé empêché, du personnel de l'hôpital, et des mamans et enfants qui bénéficieront de ce don", avant de poursuivre : "Au-delà des changes, nous avons reçu deux magnifiques cadeaux. Ce tableau de Nelson Mandela, nous allons lui trouver une place, afin qu'en venant au travail tous les matins, nous puissions tous l'apercevoir et nous en inspirer. Quant au livre, j'espère, après maintes lectures, y puiser quelque chose de ce person-

nage d'une dimension élevée, pour me permettre de faire avancer un peu plus l'hôpital", a-t-il souhaité.

Premier bénéficiaire de cette dotation, le chef de service de néonatalogie, Dr Julienne Isabelle Minko a,

quant à elle, appelé "à la pérennisation de cette action hautement humanitaire, et qui illustre la

sensibilité des initiateurs pour l'avenir des enfants". Rappelons que le 18 juillet, - date de naissance de Nelson Mandela -, a été choisie par les Nations-unies pour instituer la journée qui porte son nom. Elle vise à inciter les personnes du monde entier à consacrer au moins 67 minutes de leur temps à une activité d'intérêt général, en référence aux 67 années passées par l'ancien président d'Afrique du Sud à la lutte pour la justice et les droits de l'Homme.

Timing oblige, ladite cérémonie, qui s'est achevée sur un toast, a également duré 67 minutes.

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE**

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL**

**Visa de conformité de la DGBFIP :**

- Date de lancement** : 18 Juillet 2015
- Appel à manifestation d'intérêt** : N°01/MEPIP/SG/DGDDI/2015
- Nom du projet** : Interconnexion des sites informatiques
- Source de financement** : Etat gabonais.

**1. OBJET**

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects se propose d'arrêter une liste restreinte de Cabinets d'études qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour l'élaboration d'études diagnostics en vue de l'interconnexion de ses sites informatiques.

**2. PARTICIPATION**

Le présent appel à manifestation d'intérêts s'adresse aux cabinets nationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

**3. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :
- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
  - les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
  - une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
  - une attestation d'imposition ou attestation de situation fiscale prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2014 ;
  - une attestation CNSS du premier trimestre 2015 ;
  - un relevé d'identité bancaire ;
  - Liste du matériel ;
  - La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
  - Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
  - La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus. Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 3 copies.

**5. CRITERES DE PRESELECTION**

- Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :
- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 3 ans dans les prestations similaires ;
  - le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
  - le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel de 30 000 000 F CFA, pendant les 3 dernières années ;
  - le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;
  - le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

**6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS**

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **jeudi 06 août 2015 à 10h**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **11 heures**.

**Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**  
BP : 40 - Tél. 01-79-53-72  
Porte 308  
-Libreville-

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ou sur le site Internet <http://www.dgmp.ga>.

**Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects**



**Michel ONDINGA NGOUENGOUE**

**Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques**



**Jean Fidèle OTANDAULT**

